

Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV).

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

- **Patrick WEGMANN** - UDC - 1er membre
- **Pierre-Alain BRINGOLF** - GDG - rapporteur
- **David BIEMMI** - GDG
- **Thérèse BETCHOV- HEIDRICH** - GDG
- **Daniel RICHARD** – GDG
- **Roger HEMBERGER** - PLR
- **Léonie WAHLEN** - PLR
- **Yves FROIDEVAUX** - PS-Les Verts-POP
- **Anita WAEBER** - PS-Les Verts-POP

Elle s'est réunie le mardi 10 octobre 2017 à 19h00 à Montoly, salle Mt-Blanc. La Commission remercie de leur présence Madame la Municipale Christine Girod responsable de l'accueil de l'enfance, de la jeunesse et des écoles, en charge du dossier, ainsi que Madame Rebecca Eggenberger, secrétaire municipale adjointe. Elles ont répondu ouvertement aux questions de la Commission ainsi qu'aux compléments d'informations tels qu'exposés ci-dessous.

1. Informations et questions

Les réponses de la Municipalité aux questions de la commission sont indiquées en italique.

En préalable de la séance, la Commission a fait parvenir à la Municipalité une série de questions par thèmes, auxquelles Madame Girod a aimablement et précisément répondu par écrit, avant d'échanger de nombreux points de vue complémentaires avec les membres de la commission lors d'une discussion fournie. Les questions ont également été transmises par Christine Girod à Monsieur Christophe Rasch, propriétaire de MediaGo, qui n'a pas pu être présent le jour de la séance mais qui a fait part de ses réponses à Mme Girod.

1.1. Questions relatives à la ligne éditoriale

1.1.1. Le préavis parle d'une croissance de l'offre télévisuelle. Pouvez-vous préciser cette nouvelle offre – depuis quand les émissions ont été introduites ?

La chaîne est passée de deux émissions en 2015 à quatre aujourd'hui :

- *L'Actu*
- *Le Débat*
- *NRTV fait son sport (nouveau 2016)*
- *NRTV fait sa culture (nouveau 2016)*

Le nombre d'émissions a été doublé depuis le début de la relance de la chaîne, sans augmentation des effectifs. Le nombre de sujets produits par semaine augmente progressivement avec un journal hebdomadaire qui dure en moyenne 35mn (contre 20 mn début 2016). De plus, le nombre d'émissions spéciales extra muros sont en progression avec entre autres le débat public « Schenk » à Rolle, « l'Accueil des migrants » à Nyon, les élections cantonales etc.. sans oublier l'émission culturelle soutenue depuis une année par le Conseil Régional. A noter que l'augmentation de l'offre pu être réalisée sans augmentation des effectifs. Les éventuels rapprochements évoqués lors du sauvetage avec les deux chaînes régionales concessionnées La Télé et Léman Bleu, n'ont à ce jour rien donné, ces deux chaînes étant plus naturellement orientées à relayer les informations de leur propre région (Fribourg, Lausanne et nord-vaudois pour La Télé et Genève pour Léman Bleu).

1.1.2. Est-ce normal de largement diffuser des émissions et reportages sur des événements, sociétés ou des partis politiques de communes ne participant pas au financement de la chaîne (nous pensons essentiellement à Rolle, dont le Conseil a refusé un soutien financier à NRTV) ?

Selon les principes de la liberté de la presse, un média doit s'intéresser à toute l'actualité et à tout événement qui lui paraît intéressant. Il n'y a pas de raison de créer des inégalités de traitement entre les communes de la région. Selon la charte éditoriale de NRTV, les communes représentent le public cible de NRTV, non seulement en tant que téléspectateurs, mais également en tant que financeurs. Le mandat de NRTV, chaîne de district, est clairement défini avec l'obligation de couvrir les informations sur le district de Nyon et d'être au service de la région. Enfin, début octobre 2017, le Comité de Communyon a justement repris contact avec le nouveau Syndic de Rolle pour entamer de nouvelles discussions avec des arguments que nous estimons solides.

1.1.3. Quel bilan tire la Municipalité de Gland par rapport à la couverture médiatique accordée par NRTV à notre commune ?

A nos yeux, le bilan peut être considéré comme tout à fait positif. La chaîne a tenu ses engagements en termes de couverture de bonne qualité, que ce soit par le relais des conférences de presse de la Municipalité ou des séances du Conseil, mais aussi par la couverture de différents événements culturels, d'événements sportifs et autres activités d'associations glandoises. De plus au sein de Communyon, Gland a immédiatement obtenu un siège de droit. La Municipalité a donc la volonté réelle de maintenir un média moderne, qui touche également un large public par ses nombreuses informations publiées sur les réseaux sociaux. En outre, nous pensons que NRTV représente un vecteur important de cohésion sociale. La récente journée des portes ouvertes qui a remporté un vif succès, confirme notre conviction de l'importance de ce

projet pour le rayonnement des activités réalisées au sein de la commune. Une idée à creuser serait, par exemple, d'introduire une forme de diffusion participative avec certains reportages ou court-métrages qui pourraient être réalisés par des jeunes ou des écoles spécialisées.

1.2. Questions relatives aux comptes et de la structure du personnel

1.2.1. Dans le Bilan 2016 de Communyon, sous frais d'exploitations, le poste de PROV TV (aujourd'hui appelé MediaGO) représente le montant le plus élevé des frais d'exploitation (CHF 567'112.-). Peut-on avoir plus de détails sur ce que comporte ce poste ?

La ventilation de ces 568'000.- CHF est de 411'000.- dévolus aux RH (salaires), 132'000.- aux frais de programmation ainsi qu'aux frais de production (MediaGo) et enfin, 25'000.- sont dépensés pour de la location de matériel. Les documents et comptes de l'association Communyon ont été approuvés en AG après vérification par la Fiduciaire Ariane Vial, ainsi que l'analyse des vérificateurs aux comptes désignés par l'Assemblée Générale de Communyon.

1.2.2. Quel est le nombre d'employés de NRTV ainsi que leur taux d'activité ?

Le personnel est constitué de 7 personnes représentant 3.4 ETP. Un journaliste responsable d'édition est employé à 100%. Un second collaborateur officiant en tant que responsable technique et diffusion est employé à 80%. Les autres postes (1 journaliste présentateur, 1 journaliste antenne et réseaux sociaux, 1 stagiaire, 1 cameraman-monteur et une spécialiste marketing) ont un taux d'occupation entre 50% et 10%.

1.2.3. Le budget de fonctionnement 2016 de NRTV a été trop optimiste. Les recettes publicitaires effectives (68'474.-) représentent moins que la moitié de ce qui avait été alors budgété (150'000.-). La contribution publique ne devrait-elle pas diminuer au fur et à mesure du développement de la chaîne et être progressivement remplacée par la publicité et les recettes externes (sponsors..) ?

Ceci constitue la préoccupation prioritaire du comité de Communyon qui travaille dans ce sens afin d'atteindre progressivement cet objectif, notamment par le biais d'une stabilisation du soutien publicitaire. Mais il faut se rendre à l'évidence qu'un réel contrat de confiance et de pérennité doit prévaloir pour établir des relations de soutien et admettre que ce type de relations prend du temps à s'installer. Pour exemple, le Quotidien de La Côte est présent depuis 125 ans dans le paysage médiatique régional, alors que NRTV est encore dans une phase de ce que l'on peut qualifier de démarrage. De plus, le comité actuel de Communyon n'est en place que depuis un an et demi, ce qui est encore peu pour établir des relations de confiance durables avec de potentiels commanditaires.

1.3. Questions relatives à l'évolution de la notoriété de de l'audience

1.3.1. Quels sont les chiffres précis d'audience ainsi que leur évolution sur 12 mois ? Comment est mesurée cette audience ? S'agit-il de téléspectateurs « uniques » ou de mêmes téléspectateurs comptabilisés à chaque visite ?

Selon les calculs de Mediapulse (TeleControl), NRTV comptabilise environ 4'000 téléspectateurs par tranche de 24h les jours de semaine et environ 5'000 téléspectateurs les week-ends. En clair, cela signifie que la boucle de quatre émissions hebdomadaires, laquelle est diffusée 7 jours de suite, est visionnée par 30'000 personnes par semaine via le câble. Pour rappel, la

population du district se monte à environ 100'000 personnes. A noter que Telecontrol est le seul outil de mesure d'audience télévisuelle à disposition (le même programme est utilisé par la RTS).

1.3.2. Comment évolue l'audience Internet de NRTV (YouTube, réseaux sociaux etc..) ? Et quelles sont les méthodes utilisées pour mesurer cette audience Internet ?

La page Facebook est suivie par plus de 3'000 fans. Elle a permis à certains sujets d'être visionnés plus de 20'000 fois en une semaine ! Il s'agit d'un public complémentaire à la télévision. En moyenne, chaque sujet est « liké » par 30 à 100 personnes par sujet en moyenne. De plus, la newsletter de NRTV compte plus de 2'000 abonnés et bénéficie d'un taux d'ouverture (click sur lien vers le contenu) de près de 30% en moyenne, ce qui est considéré comme un excellent résultat. Ces ratios, le nombre de fans vs. le nombre de visionnements des vidéos, sont bien au-dessus de la moyenne nationale et paraissent très encourageants. Ces mesures proviennent des outils fournis par YouTube et Facebook.

1.3.3. Le N° de chaîne attribué par SEIC à NRTV est très éloigné de celui des autres chaînes régionales. Serait-il possible de regrouper NRTV avec ces dernières en lui attribuant une meilleure place sur la liste, ce qui lui assurerait une meilleure visibilité ?

Ce sont les câblo-opérateurs (Cablecom etc..) qui attribuent ces numéros aux médias concessionnés et, en l'état, il n'est pas possible de faire partie de ce bloc. Il faut reconnaître que de ne pas avoir de concession, n'avantage pas l'attribution d'un numéro de chaîne mieux positionné.

1.3.4. Quel est le profil des téléspectateurs – Age, Genre, Commune et quels sont les programmes les plus regardés ?

Du fait de la diffusion en boucle sur sept jours des émissions, TeleControl ne peut fournir ce genre de mesure qui n'est possible que pour les chaînes de flux.

1.4. Questions relatives au financement

1.4.1. De nombreuses communes se sont engagées à participer au financement de NRTV. Quels sont les montants en jeu? Serait-il envisageable que ces communes entrent dans le capital de NRTV ?

Tout d'abord, c'est l'association Communyon qui édite NRTV. Par définition, au sens de l'Art. 60 et suivants du CC, il n'y a pas de capital pour les associations. Ensuite les communes financent Communyon sur base volontaire sous forme de dons. Les deux contributeurs principaux en 2016 ont été Nyon (240'000.-) et Gland (130'000.-), soit un ratio de 10 CHF/habitant chacun. Les 90'000.- restants se répartissent parmi 22 autres communes du district.

1.4.2. Que ce passerait-il si certaines communes suspendaient leur financement ? Est-ce que le montant qu'elles n'assureraient plus serait alors proportionnellement réparti sur les communes restantes (clé de répartition) ? Comment envisagez-vous la pérennité de ce financement ?

Comme mentionné ci-dessus, le financement étant basé uniquement sur le volontariat, aucun système de clé de répartition n'existe à ce jour. Tout apport financier privé ou communal étant le bienvenu, le comité de Communyon est en recherche permanente de potentielles sources de

financement nouvelles. La situation évolue en permanence et à ce jour, de nombreuses communes ont, parfois symboliquement, contribué au soutien de NRTV par un don en 2017. Certaines communes sont plus ouvertes que d'autres. En général, les Municipalités sont conscientes de l'importance et de l'utilité du projet pour la région, mais ce n'est pas toujours le cas au niveau législatif des communes. Le comité de Communyon continue d'entretenir des rapports avec toutes les communes, car certains blocages politiques momentanés pourraient un jour se lever au gré de l'évolution de la situation. Enfin, il est clair que si l'un des deux contributeurs principaux (Nyon et Gland) remettait en cause son soutien, il s'agirait probablement d'un coup fatal porté au projet, tant sur le plan financier que sur celui des répercussions en termes d'image.

1.4.3. En avril 2015, le Conseil Régional avait refusé un préavis portant sur le financement de NRTV. Quelles seraient les démarches à faire pour remettre le sujet à l'ordre du jour ?

Un dépôt de préavis au Conseil Régional reste toujours possible. Toutefois, cela demande une large volonté politique et une importante adhésion qui demandera du temps, raison pour laquelle le financement est actuellement basé sur le volontariat. Il faut également comprendre, qu'au Conseil Régional, tout report de charges devrait se répartir au travers des communes, ce qui n'est pas encore évident à faire accepter à ce stade. A noter également que le DISREN ne prévoit pas de mécanisme pour le financement de charges d'exploitation, mais seulement pour des projets nécessitant des investissements uniques.

1.4.4. Quelle est la pertinence de revenir chaque année avec un financement par préavis municipal ? Ne faudrait-il pas pérenniser ce financement sur un budget à plus long terme ?

Ce préavis fait suite à la demande du Conseil communal de Gland, exprimée dans le cadre de la discussion sur le budget 2017. Le Conseil avait souhaité avoir un débat séparé sur la situation de NRTV, d'où le présent préavis qui porte sur un engagement sur trois ans qui inscrit cette dépense aux budgets 2019 et 2020. En temps voulu et si le Conseil le souhaite, cette dépense pourrait effectivement figurer de façon récurrente au budget communal de Gland, lequel est discuté chaque année en séance du Conseil.

1.4.5. Dans son rapport d'évaluation du préavis 92/2016, la commission technique estimait que la contribution de Gland représentait un effort important et qu'en contrepartie de la subvention qu'elle recommandait, les montants devaient graduellement diminuer. Est-ce que la règle initialement décidée de 10 francs / habitant peut évoluer ?

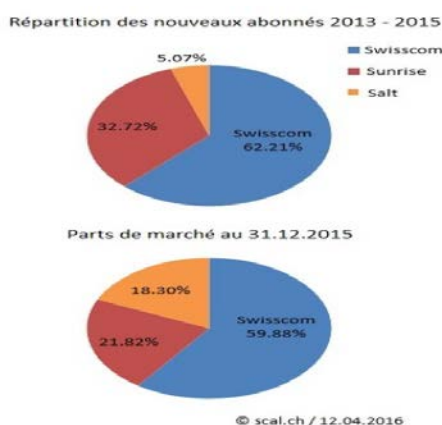
Effectivement, ce montant n'est pas gravé dans le marbre et pourrait évoluer, autant à la baisse qu'à la hausse si la situation l'exige et en fonction des projections budgétaires de NRTV. Une des démarches du comité de Communyon est de diversifier les sources de financement afin de diminuer la charge des deux gros contributeurs actuels.

1.5. Question relative à la couverture de diffusion

1.5.1. Certains opérateurs majeurs (Sunrise, Netplus..) ne proposent pas (plus ?) NRTV. Quelles sont les démarches entreprises afin que davantage d'opérateurs présents dans la région puissent ajouter la chaîne dans leur bouquet ?

L'information concernant Netplus est erronée puisque NRTV est bien relayée par cet opérateur, même si sa présence n'est pas visible de manière optimale. Sunrise reprend normalement le bouquet de base de Swisscom, mais NRTV n'en fait pas partie.

Ci-après, la répartition du marché suisse entre les trois câblo-opérateurs principaux du pays :



1.6. Questions relatives à l'accord en cours avec MediaGo SA / CNN Money Switzerland

1.6.1. Comment s'organiserait cette synergie sur le plan de la production ?

S'il est encore bien trop tôt pour affirmer quoi que ce soit, le but est de travailler sur les points suivants :

- *Synergies en ressources techniques avec, par exemple, le partage de matériel commun.*
- *Synergies en infrastructures de production qui seront mises à disposition. Cela entraînera certainement des économies potentielles, sans pouvoir à ce jour les chiffrer de manière précise.*
- *Synergies pour un développement de NRTV et d'attirer d'autres opportunités sur Gland, car réunir sur la commune plusieurs entreprises spécialisées telles qu'évoquées, permettra à notre ville d'afficher un nouveau profil de pôle de compétences.*

1.6.2. M. Christophe Rasch, propriétaire de MediaGo SA, figure également au Conseil d'administration de CNN Money Switzerland. Est-ce un élément réellement positif pour NRTV ?

Monsieur Rasch n'est pas membre du Conseil d'administration de CNN Money Switzerland mais son CEO. Il y assure un mandat de « chef de projet », au même titre que pour NRTV. Le fait qu'il figure dans les deux sociétés permet justement de créer cette nouvelle synergie et d'ouvrir ce projet prometteur, lequel comprend la constitution d'un nouveau centre qui regroupera, dans un premier temps, 22 collaborateurs sur Gland. Nous pouvons donc affirmer que cette évolution sera positive, aussi bien dans la perspective de la pérennisation de NRTV, que pour notre commune. Le siège de CNN reste pour l'heure à Lausanne.

Par souci de clarté, la commission publie ci-dessous un extrait publié sur le site mediago.ch.

« Après avoir été journaliste et présentateur du journal du matin à la RSR (RTS) et de journal télévisé de 19:30 TSR (RTS), Christophe Rasch est devenu producteur d'émissions d'informations pour la SSR. En tant qu'entrepreneur des médias, on lui doit d'avoir imaginé puis développé pour la SSR le premier site internet vidéo de la RTS, puis, plus tard, la chaîne de télévision La Télé qui est devenue le média régional que l'on connaît aujourd'hui.

Après avoir dirigé le département Business Development du Groupe Edipresse durant 8 ans, il s'est spécialisé en stratégie et communication. D'abord avec ProTV Ventures, sa société, d'où il a travaillé pour redynamiser La Télé, Nyon Région Télévision (NRTV) mais aussi des entreprises privées en prise aux défis de la digitalisation de leurs structures. ProTV Ventures est aujourd'hui devenue MediaGo, entreprise davantage orientée sur les nouveaux canaux de diffusion nationaux et internationaux. ».

1.6.3. Par rapport à l'accord en cours avec MédiaGo SA / CNN Swizerland, y a-t-il eu une étude réalisée sur les potentielles retombées économiques pour notre ville?

A ce jour, aucune étude dans ce sens n'a été menée.

1.6.4. Christophe Rasch joue véritablement un rôle « d'homme-orchestre » au sein de cette structure. Lorsqu'une personne concentre autant de leviers, n'y a-t-il pas un risque de collapse pour le cas où, pour une quelconque raison, il quitterait ses fonctions ?

Ce risque existe toujours dans le cadre d'une entreprise émergente de type « startup ». Nous avons signé des conventions avec ce dernier qui précisent le cadre de son action. A ce stade de développement de la structure NRTV, il est difficile d'échapper à un phénomène de concentration des responsabilités sur un individu. Mais il faut reconnaître que grâce à son dynamisme et à son esprit d'entrepreneur, Christophe Rasch a énormément amené depuis son arrivée et le sauvetage de la chaîne lui doit beaucoup.

1.7. Question relative à l'absence de concession de diffusion

1.7.1. L'absence de concession donne certes une certaine flexibilité à NRTV, mais la prive aussi de revenus issus de la redevance (prélevée par Billag, puis Serafe AG dès 2019). Est-il envisagé d'effectuer de nouvelles démarches auprès de l'OFCOM pour obtenir à terme une concession ?

Cette discussion reviendra inmanquablement une fois connue l'issue de l'initiative « No Billag » du mois de mars 2018. Le comité de Communyon reste attentif à l'évolution de ce dossier et saisira les opportunités s'il devait s'en présenter.

1.8. Questions relatives aux conditions avancées lors du sauvetage de 2016

1.8.1. L'amendement du préavis 92/2016 tel qu'accepté par le Conseil en février 2016, demandait à la Municipalité de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV.

Pour rappel, une copie de ce rapport du 5 septembre 2016 distribué lors du Conseil est joint en annexe.

1.8.2. Le préavis 92/2016 mentionnait aussi l'élargissement du comité de l'association Communyon à 7 membres, lequel jouerait le rôle d'éditeur de la chaîne. En même temps, la politique des programmes de NRTV devait être discutée 4x/ an par un comité des programmes. Est-ce que ces mesures ont été appliquées et si oui, avec quel résultat ?

Historiquement, Communyon est une association dont les buts sont de contribuer à l'essor économique, culturel et artistique de la ville de Nyon et de sa région, en favorisant le développement de moyens de communication et d'informations attractifs, modernes et adaptés aux besoins actuels et futurs. Elle a été créée dans les années 90 afin de piloter la mise en place du télé-réseau de la ville, puis de la première télévision locale.

La composition du comité de Communyon est actuellement la suivante :

Président	<i>M. Daniel Rosselat, Syndic, Nyon</i>
Vice-Président	<i>M. Gilles Davoine, Avocat, Municipal, Gland</i>
Membres :	
Secrétaire	<i>Mme Christine Girod, Municipale, Gland</i>
	<i>Mme Nicole Barraud-Estoppey, Milieu économique, communication</i>
	<i>M. François Bryand, Syndic, Prangins</i>
	<i>M. Pierre-Alain Dupuis, Journaliste sportif</i>
Caissier	<i>M. Didier Miéville, Directeur de l'Office du tourisme de Nyon</i>

Le Conseil des programmes a été avalisé par l'AG de Communyon en mai 2017. La première séance d'information vient d'avoir lieu le 2 novembre 2017 à Gland dans les studios de NRTV. Toute personne intéressée à intégrer cette commission peut d'ailleurs s'adresser à Mme C. Girod.

1.8.3. Avec l'acceptation du préavis 92/2016, le Conseil avait accepté deux montants extraordinaires, dont celui de CHF 25'000 pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV sous forme de films promotionnels et de clips afin d'illustrer le site de la commune..

Il n'y a pas eu de film réalisé à proprement parler, mais la publication de bandes annonces pour des manifestations culturelles qui ont eu lieu au Théâtre de Grand-Champ. Il y a également eu des spots sur les sujets du skatepark, sur la problématique du littering ou encore sur Gland ça marche. Certains clips figurent déjà sur le site Internet de la commune.

2. Délibérations et remarques de la commission technique

- a. Pour Gland, NRTV répond clairement à des besoins en communication et représente un excellent outil de promotion qui permet non seulement d'informer ses habitants sur les actualités locales, mais également de mieux faire connaître la commune et ses activités à l'extérieur. Elle contribue également à la promotion économique et au développement de notre ville.
- b. Une des craintes de la commission était que Communyon fasse les mêmes erreurs que « La Télé » il y a quelques années, laquelle a dû être lourdement recapitalisée par les communes en partie prenante afin de supporter des coûts structurels trop ambitieux. Or l'orientation générale des projets en cours et à venir de NRTV, est apparue appropriée à la commission. La priorité actuelle de l'équipe dirigeante est de consolider sa situation financière encore fragile

et de garantir la qualité des programmes existants et non de démarrer d'ambitieux et coûteux desseins. Par ailleurs, le démarrage du conseil des programmes ce mois-ci, devrait également insuffler des idées nouvelles, tout en restant dans les limites d'un budget particulièrement serré.

- c.** L'essentiel des conditions et objectifs demandés lors du sauvetage de la chaîne voici 18 mois, a été tenu, à savoir :
- L'élargissement de sa diffusion (inclusion dans le bouquet Swisscom, développement actif via les réseaux sociaux..) ;
 - Une nette amélioration du professionnalisme, de la qualité et du nombre d'émissions produites (NRTV fait son sport, NRTV fait sa culture, débats électoraux..) ;
 - Un élargissement géographique par des reportages portant sur tout le district ;
 - Des charges diminuées avec une organisation simplifiée, une meilleure gestion et des coûts de production moins élevés (MediaGo).
- d.** Si la croissance de l'audience télévision semble encourageante, celle des réseaux sociaux est vraiment spectaculaire. De plus, ils permettent de rester en contact avec une frange croissante de la population qui, par sa mobilité et son mode de vie, consomme davantage Internet que de télévision.
- e.** Le partenariat prévu entre MediaGo – CNN et NRTV paraît très prometteur, tant en termes d'économies possibles sur les coûts de production que de synergies de moyens, sans oublier de possibles retombées économiques pour Gland et la région sur la durée.
- f.** L'emménagement sur Gland de MediaGo SA et de ses 22 collaborateurs, représente une excellente nouvelle pour la commune, tant sur le plan des nouveaux postes de travail déjà créés, que de la perspective de l'émergence d'un pôle local de compétences spécialisé dans les défis du développement et l'accompagnement de la digitalisation économique, pôle qui pourrait générer à terme un axe de développement économique très intéressant pour Gland.
- g.** A l'époque du sauvetage de NRTV début 2016, le budget de Gland présentait un résultat déficitaire. On sortait tout juste d'un débat passionné sur une hausse de 4 points d'impôt, finalement rejetée lors du référendum d'avril 2015. Les autorités cherchaient alors à réaliser des économies dans la mesure de leurs moyens. Heureusement, les comptes de la commune ont aujourd'hui repris de couleurs et la commission estime que le crédit demandé de 130'000.- n'est pas du luxe. Selon nous il représente un investissement, non seulement supportable, mais également rentable à terme au vu des retombées de gain de notoriété pour Gland au fur et à mesure du développement régional de la couverture de NRTV.
- h.** Enfin et pour toutes ces raisons, la commission estime que le projet est maintenant sur de bons rails. Elle propose donc de pérenniser la subvention accordée à NRTV en l'inscrivant dorénavant au budget de la ville. Cette situation aurait pour avantage de simplifier la procédure en n'obligeant pas la Municipalité de préparer chaque année un nouveau préavis de participation financière nécessitant examen par une commission technique. De plus, cette officialisation budgétaire donnerait l'assurance à Communyon d'une vision à plus long terme de sa gestion grâce à la continuité de ce support financier. De plus, cette proposition garantit encore et toujours, un suivi du sujet par le Conseil lors de l'examen annuel du budget. A noter que c'est cette solution qui, selon nos informations, a été adoptée par le Conseil communal de Nyon.

3. Conclusions de la commission

A la lumière de ses délibérations et tenant compte de l'évolution favorable de NRTV lors des 18 derniers mois, des retombées positives pour la commune et des développements encourageants de ce projet, la commission propose au Conseil un amendement consistant à inscrire au budget la subvention de fonctionnement de Gland en faveur de Communyon/NRTV.

C'est donc à l'unanimité de ses membres et sur la base des éléments précités, que la commission propose d'amender le point II. des conclusions du préavis de la manière suivante (nouvelle formulation) :

« II. d'inscrire cette dépense au budget de la commune de Gland à partir du budget 2019 et pour les exercices suivants ».

Par ailleurs, elle formule le vœu pour qu'une fois par an, la Municipalité présente au Conseil un rapport résumant les points clés de la marche des affaires et des développements en cours de NRTV, ainsi que de transmettre le rapport d'activité annuel de l'association Communyon à l'information des conseillers, ceci tant que NRTV sera en phase de pérennisation.

Ainsi, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission technique chargée de l'étude du présent préavis vous recommande d'approuver, ainsi amendé, le préavis N° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision en :

- Accordant le crédit demandé de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2018 de fonctionnement de NRTV ;
- D'inscrire cette dépense au budget de la commune de Gland à partir du budget 2019 et pour les exercices suivants.

Patrick WEGMANN

1er membre

Pierre-Alain BRINGOLF

Rapporteur

David BIEMMI

Thérèse BETCHOV- HEIDRICH

Daniel RICHARD

Roger HEMBERGER

Léonie WAHLEN

Yves FROIDEVAUX

Anita WAEBER

Gland, le 25 octobre 2017